

édito

Chères Marennaises,
Chers Marennais,



M. le maire inaugurant le jardin public

Ces dernières semaines ont été riches en étapes décisives et en nouveauté. Nous avons enfin approuvé notre plan local d'urbanisme (PLU) au conseil municipal du mois de mai pour le mettre aussitôt en révision au mois de juin. Il conviendra de le faire évoluer au mieux de vos intérêts pour que notre ville soit toujours plus agréable et plus dynamique, dans un environnement préservé. Mais si l'urbanisme se traite sur le long terme nous nous devons dans le même temps d'être attentifs aux liens entre administrés au quotidien. C'est le rôle du centre communal d'action sociale qui fait peau neuve avec de nouveaux locaux rue Dubois Meynardie (ancienne perception) et le recrutement de son premier directeur. Je saisis cette occasion pour rappeler que nous devons tous porter une attention particulière à nos aînés et à nos plus jeunes afin qu'ils ne souffrent pas trop en ces périodes de forte chaleur et qu'ils puissent profiter au mieux de la ville durant l'été.

Côté fête, le franc succès de la randonnée des deux ports et de toutes les animations organisées pour l'inauguration du jardin public (brocante, spectacles au théâtre de verdure et concours de boules) doit être salué. Un grand merci à tous les participants et tous les bénévoles.

Cet été, trois nouvelles cabanes seront installées à Marennes Plage pour votre confort et celui des touristes: un point presse, un accueil de l'office de tourisme et la vente de fruits et légumes participeront pleinement à une animation toujours plus importante.

Il me reste à vous souhaiter un bon été à Marennes !

Amities républicaines
Mickaël Vallet

Subventions aux associations : Plus de transparence

Quel que soit les domaines dans lesquels elles interviennent, les associations participent activement à l'animation de notre commune et contribuent au maintien du lien social. La municipalité, consciente de l'intérêt que présente ces associations, a souhaité, lors de l'attribution des subventions, leur assurer son total soutien.

Il a tout d'abord été demandé à chacune des associations souhaitant obtenir une subvention de remplir un dossier type validé par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Tout cela dans le but de leur permettre de présenter avec la plus grande clarté et la plus

grande transparence leur situation et notamment financière.

Par ailleurs, soucieuse de permettre aux associations de fonctionner dans les meilleures conditions, la municipalité a décidé de leur garantir au minimum la moitié de la subvention obtenue l'année précédente, le reste étant attribué en fonction de critères identiques pour tous et spécifiés dans le dossier de demande de subvention.

Que les associations se rassurent ! Elles disposent toujours de toute l'attention de la mairie qui n'hésitera pas à les soutenir financièrement pour des demandes exceptionnelles.

Passeports biométriques et locaux municipaux : des services plus fonctionnels

Depuis le 25 juin dernier, la commune de Marennes fait partie des 26 communes volontaires du département qui assurent l'accueil des usagers souhaitant déposer une demande de passeport biométrique.

Toute personne, de quelque commune que ce soit, peut dorénavant s'adresser à la mairie pour la délivrance d'un passeport « dernière génération ». Le service chargé de cet accueil vérifiera les pièces justificatives contenues dans le dossier de demande (état civil, nationalité, domicile), les numérise et procédera au recueil des empreintes. Les précieux sésames, réalisés par l'imprimerie nationale, seront alors remis

à la mairie puis aux demandeurs. Cette nouvelle compétence a nécessité le réaménagement complet des bureaux de l'état civil, avec la mise en place d'une station d'enregistrement.

A cette occasion, et grâce au travail important des services techniques, d'autres bureaux de la mairie ont fait l'objet d'une réorganisation : l'urbanisme, la communication et les ressources humaines.

Désormais, l'ensemble du personnel des services administratifs bénéficie d'un espace de travail adapté lui permettant d'exercer pleinement ses missions et de recevoir le public dans les meilleures conditions.

Marennes en fête !

La commune a vécu une journée complète de festivités le 23 juin dernier. De l'inauguration du jardin public à celle du théâtre de verdure, en passant par le concours de pétanque, la randonnée des deux ports sans oublier, en fil rouge, la brocante de l'association Force 7, chacun a profité au mieux de cette journée ensoleillée. Il faut d'ailleurs tirer un coup de chapeau aux services techniques, qui se sont donné beaucoup de mal pour que tout soit prêt dans les temps.

Le succès de chacune de ces manifestations a été total pour tous : commerçants, boulistes, équipiers ou simples promeneurs. Pour une première, la randonnée a été particulièrement réussie. Il y eut bien sûr des vainqueurs, l'équipe Brodeau-Maudet, mais l'important n'était pas là. Chacun a pu « ramer » (et pour certains, plus que d'autres) en profitant du cadre unique que constitue la Cayenne. En soirée, le théâtre de verdure a accueilli ses tout premiers artistes à partir de 20h. La scène a successivement reçu l'Harmonie Marennaise, l'école de musique, Jeff D'Argy, la Compagnie Ballet Alcyon ainsi que le groupe Otherwise, qui ont tous contribué au succès de cette première.



Brocante de l'association force 7, place Carnot



Inauguration du jardin public, avec de gauche à droite : P. PORTIER, M. PELLACCEUR, J-L. ROUSSEAU, M. VALLET



Inauguration du théâtre de verdure



Départ de la randonnée des 2 ports

Un « homme-livre » et son âne Babel

Le 16 juillet 2009 à Marennes



Marc ROGER et son âne Babel

Jeudi 16 juillet, à 20h30, au Théâtre de Verdure, Marc

ROGER, lecteur public, nous fera partager sa passion et lira à voix haute des récits brefs, des nouvelles, des extraits de romans de la littérature française, anglaise et africaine. Ces textes évoqueront, tour à tour, l'Afrique d'hier et d'aujourd'hui. Vous y croirez la violence et le drame mais aussi l'humour, la fantaisie, la poésie et le voyage au travers de textes de Hampaté Bâ, Sedar

Senghor ou Théodore Monod...

Parti à pied de Saint-Malo en mai 2009, Marc Roger fera étape, ce soir-là, à Marennes. Son itinéraire de « passeur de mots » l'amène à traverser villes et villages à la rencontre du public.

Babel, un âne âgé de cinq ans, est le compagnon idéal pour ce voyage de cinq mille kilomètres jusqu'à Bamako au Mali.

Après la France, ce curieux équipage traversera l'Espagne, le Maroc, le Sénégal et arrivera au terme de sa longue randonnée fin mai 2010.

Venez nombreux accueillir et découvrir ce surprenant homme-livre.

En cas de pluie, la médiathèque accueillera Marc Roger et le public. Cette animation est soutenue par le Conseil Général.

Comptes-rendus des conseils municipaux

■ Conseil municipal du 14 mai 2009

Absents ayant donné pouvoir : Jacques BARON, Jean-Pierre DAZA, Maryse THOMAS, Vincent FERREC, Marie-Catherine THOMAS.

Mme Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle le décès de l'époux de Maryse THOMAS à qui il exprime, au nom du conseil municipal, des mots de sympathie.

Au cours de cette séance, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Urbanisme :

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le plan local d'urbanisme, étant précisé que le PLU sera exécutoire dès sa réception en sous-préfecture et l'accomplissement des mesures de publicité.

Monsieur le maire rappelle que la révision du PLU a été engagée par l'ancienne équipe municipale. La nouvelle équipe municipale n'a pas souhaité reprendre la procédure de révision depuis le début pour ne pas pénaliser les administrés en attente de clarification de leur situation et n'a pu examiner que les remarques faites par les particuliers dans le cadre de l'enquête publique. Il rappelle par ailleurs que dans le bulletin municipal de mars/avril 2009, il avait fait paraître un article dans lequel il informait les Marennais qu'il allait adresser à tous les administrés ayant formulé des demandes, avant, pendant et après l'enquête publique, un courrier de réponse sur ce qui est prévu dans le projet de PLU vis-à-vis de leurs demandes. Il y a eu près de 60 réponses adressées par la commune. Cette information n'est pas obligatoire mais il paraissait important que tous les pétitionnaires aient connaissance des décisions prises.

M. GRANDILLON demande à monsieur le maire s'il a répondu aux personnes qui avaient interrogé la commune avant les élections de 2008.

Monsieur le maire confirme que toutes les personnes ayant émis des remarques ou posé des questions sur le PLU ont reçu un courrier. Mme BERGER-WAGON, urbaniste chargée de la révision du PLU, présente le projet de PLU.

Monsieur le maire précise les points suivants :

Il n'a pas souhaité arrêter la procédure de révision du PLU pour ne pas figer ce dossier.

Lorsque le projet de PLU prévoit la réalisation de voies piétonnes, de voies de circulation par le biais de la PVR, cela ne présume pas de la réalisation immédiate desdites voies; une délibération sera nécessaire.

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) ne correspond pas pleinement aux objectifs de la nouvelle équipe municipale. Aussi, le PLU sera-t-il mis en révision très prochainement.

Un tableau présentant les remarques faites par les services de l'Etat et de la commune, vis-à-vis des demandes des particuliers a été adressé à chacun des conseillers municipaux.

M. PELLACCEUR pose la question de savoir comment la zone artisanale et commerciale de la commune va être étendue. Il se dit surpris que le PLU n'ait pas prévu des terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises, alors qu'il y a une zone artisanale et commerciale à Bourcefranc-Le Chapus.

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes avait proposé à la commune d'inscrire dans le projet de PLU une zone susceptible d'accueillir des activités commerciales et artisanales. Cette zone était située entre la station service de la Chainade et le magasin Seudre-fleurs (Fief Roquet). La commission des sites a émis un avis très défavorable sur cette zone « proche du rivage ».

M. GRANDILLON présente ce jour-là à la commission des sites confirme cette analyse et précise par ailleurs que le SCOT (schéma de cohérence territoriale du pays Marennes- Oléron) interdit tout développement au nord de la départementale 728.

Monsieur le maire souligne qu'il n'était pas persuadé de la pertinence d'une zone économique Fief Roquet. En ce qui concerne la commune, il convient tout d'abord de procéder à l'aménagement de la zone Fief de Feusse. Il rappelle que la compétence économique a été transférée à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Il souligne que ces questions d'implantation de zones économiques participent de la réflexion sur l'aménagement du territoire cantonal. Ce serait une erreur de penser que chaque commune doit avoir sa zone économique ou son terrain de sport. A travers l'implantation des zones économiques, se posent des questions de zones de chalandises et de services à la population mais aussi d'esthétisme et de déplacement.

M. MONBEIG note que la commune de Marennes est la plus petite en superficie et n'a pas beaucoup d'espace.

Monsieur le maire souligne que la commune de Marennes est toutefois celle qui dispose de la plus grande potentialité foncière dans le secteur littoral. Il fait part des problématiques suivantes, dans le domaine des zones artisanales et commerciales :

- il convient de trouver des terrains pour répondre aux besoins quotidiens des artisans ;

- il serait dramatique que chaque commune ait sa propre zone économique.

Monsieur le maire note qu'en ce qui concerne le Petit Port des Seynes, le gel de cinq ans lié au zonage du PLU, nécessitera d'engager une nouvelle procédure si aucun aménagement n'est réalisé au cours de ces cinq années.

M. GRANDILLON demande si la construction de piscines couvertes va être interdite à Marennes compte tenu de ce qui est précisé dans le tableau de synthèse dans lequel il est dit que la hauteur, pour les piscines, ne peut être supérieure à 50 cm. Mme BERGER-WAGON précise que cela s'applique uniquement dans le centre ancien.

M. GRANDILLON rappelle qu'il y a eu une erreur graphique au niveau de la rue Jean Gautier. Il demande si l'ensemble de la rue a été revue.

M. FROC précise qu'il y aura une régularisation au fur et à mesure.

M. GRANDILLON demande ce qui va être prévu pour les panneaux solaires. La réglementation va-t-elle être assouplie ? Mme BERGER-WAGON précise qu'une distinction doit être faite entre les espaces de qualité et les zones pavillonnaires. Par ailleurs, il faut de bons projets et de bons installateurs.

Monsieur le maire souligne que le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), dans le cadre de la prochaine révision du PLU ira plus loin dans ce domaine.

A l'unanimité, il est institué le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (zones U) et la totalité des zones à urbaniser (zones AU) telles qu'elles figurent au PLU.

Associations :

A l'unanimité, il est accordé les subventions aux associations suivantes :

Amicale du Personnel communal (1 750 €) - Association des donateurs de sang bénévoles (400 €) - Croix Rouge locale (200 €) - Equinoxe (400 €) - F.N.A.T.H. (150 €) - AMICCOOL (400 €) - Un, deux, trois, Eveil (800 €) - Association de Marennes-Plage (75 €) - Association Nodes-La Chainade (300 €) - Comité des Fêtes (36 311 €) - Office du Tourisme (6000 €) - Association Communale de Chasse agréée (375 €) - Association pour le développement de la lecture (380 €) - Artisans Baladins (3 500 €) - Diapason Groupe Lyrique (900 €) - Fanfare l'Avenir de Marennes (2 650 €) - Lasses marennaises (600 €) - Mots en fêtes (participation pour Marennes) (700 €) - Marennes Art et Culture (45 000 €) - Chemin d'étoiles (300 €) - Association Gymnastique Volontaire (700 €) - Rameurs de la Seudre (200 €) - Club de Pétanque "Les Perles Marennaises" (350 €) - Gym Club (750 €) - Rugby-Club (3 000 €) - Société des Pêcheurs à la Ligne "Gaulle Marennaises" (375 €) - Taichindo (200 €) - Tennis club (3 500 €) - Club de Tir (4 000 €) - Union Sportive Marennaise (8 200 €) - Club d'échecs (2 700 €) - Club de scrabble (275 €) - Rail Club Océan (450 €) - REF Union 17 (400 €) - Mémoire et Espoir de la Résistance (150 €) - FNDIRP (250 €) - Amicale des marins et marins anciens combattants (250 €) - Anciens combattants et victimes de guerre (65 €) - A.C.P.G. - C.A.T.M (150 €) - Comité de commémoration de la Seudre (400 €) - Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (500 €) - Médailles Militaires (250 €)

M. DESHAYES souligne que toutes les associations ont été sollicitées pour présenter leur demande de subvention par le biais d'un document qui leur a été remis. Il rappelle les critères de jugement des demandes de subventions et l'engagement de la commune de garantir au moins 50 % du montant de la subvention accordée en 2008 aux associations pour l'année 2009. Il précise que la commune sera toujours à l'écoute des associations si elles manifestent des besoins en cours d'année.

M. PELLACCEUR fait part de ses inquiétudes dans le cas où la commune n'accorderait que 50 % du montant de la subvention. M. DESHAYES précise qu'il n'est pas dans l'intention de la commune de n'accorder que 50 % de la subvention mais d'assurer aux associations d'obtenir au moins 50 % de leur subvention de 2008 le restant de la subvention étant alors apprécié en fonction de critères clairement spécifiés dans le dossier de subvention.

Monsieur le maire souligne qu'il a été surpris de constater, juste après les élections municipales, que les présidents d'associations craignaient de voir des subventions disparaître du jour au lendemain. Ce climat n'était pas sain et il lui est apparu essentiel de garantir aux associations un fonctionnement pérenne et à long terme. Aussi, a-t-il souhaité que ces associations puissent travailler sereinement en leur donnant les moyens pour répondre à leurs besoins. Toutefois, il estime que lorsqu'une association dispose d'une réserve correspondant à une ou plusieurs fois le montant de son budget annuel, la subvention doit alors être utilisée pour venir en aide à une autre association plus fragile. Il réitère ce qu'a présenté M. DESHAYES à savoir que la commune garantit 50 % de la subvention accordée en 2008 aux associations. C'est une démarche qui vise à permettre aux associations de travailler sereinement.

M. PELLACCEUR estime que l'association Marennes Plage bénéficie d'une petite subvention.

M. DESHAYES regrette que l'association Marennes Plage ne s'associe pas aux Comité des Fêtes pour certaines manifestations.

Mme FARRAS explique que si la subvention accordée à l'association Fanfare l'Avenir de Marennes a diminué, c'est parce que cette association a déjà bénéficié d'une aide provenant d'une association qui vient de cesser son activité et qui a reversé ce dont elle disposait en caisse.

Mme BALLOTEAU informe qu'il a été demandé à l'association Marennes Art et Culture d'établir un partenariat avec le Théâtre de la Coupe d'Or et de prendre en charge deux spectacles. L'association a refusé. Ainsi, la commune va-t-elle organiser directement ces deux spectacles, ce qui explique la diminution de la subvention accordée à l'association Marennes Art et Culture d'un montant correspondant à la prise en charge par la commune de ces deux spectacles. Elle souligne que la DRAC a incité la commune à établir ce partenariat avec la Coupe d'Or en tant que scène conventionnée.

Monsieur le maire précise qu'une convention cadre devrait être prochainement signée entre le Pays Marennes Oléron et la DRAC.

Mme RENAUD estime que la Coupe d'Or propose des spectacles trop chers pour un public marennais pas forcément adapté. Les frais d'organisation de Marennes Art et Culture augmentent. Elle ne comprend pas pourquoi la subvention de Marennes Art et Culture diminue.

Monsieur le maire s'étonne de cette réaction car tous ces éléments ont été expliqués aux responsables de l'association Marennes Art et Culture lors d'une réunion de préparation en mairie. Il rappelle que tout cela a déjà été examiné par la commission vie associative et la commission culture. Il souligne qu'accorder 45 000,00 € à Marennes Art et Culture est tout de même une somme importante. Il souligne par ailleurs que la commune assume la responsabilité de sa politique culturelle. M. PELLACCEUR se félicite que l'association Marennes Art et Culture ne soit plus présidée par un membre du conseil municipal.

Mme EUSOP note que le judo Club ne reçoit plus de subvention de la commune alors qu'il organise une animation tous les ans.

Mme FARRAS explique que la communauté de communes verse désormais la totalité de la subvention au judo-club.

M. MONBEIG souligne que l'association Gym-Club perçoit une subvention alors qu'elle est animée par une personne qui en fait une activité professionnelle.

M. DESHAYES vérifiera ce point mais il lui semble toutefois que ce n'est pas le cas. Il souligne que les associations Kdanse et Klaxon n'ont pas de subventions publiques car elles sont gérées par des personnes qui en font leur activité professionnelle principale.

Mme RENAUD fait remarquer que l'association de pêche voit sa subvention diminuer et que l'on pourrait dans ce cas ne pas être à trois cents euros près. M. le maire estime qu'un euro est un euro et

que lorsqu'il s'agit d'argent public les dépenses doivent être faites au plus juste.

Avant de passer au vote, M. le maire demande si un ou plusieurs conseillers souhaitent un vote séparé, par type d'associations. Aucun conseiller ne se manifeste en ce sens.

Travaux :

A l'unanimité, il est confié aux entreprises suivantes :

- les travaux d'enrobés coulés à froid et divers pour les rues Blanchard et Commandant Lucas et l'avenue des Frères Jabouille à l'Entreprise APPIA Charentes pour le coût de 75 685,27 €TTC.

M. GRANDILLON demande si les bordures de trottoirs de l'avenue des Frères Jabouille seront refaites.

M. GEORGEVITCH souligne que seules les bordures très abîmées seront remplacées.

M. MONBEIG demande pourquoi la commune ne profite pas de ces travaux pour réaliser la mise en souterrain des réseaux EDF, France Télécom, éclairage public.

M. MOINET souligne qu'avec l'enfouissement des réseaux, l'opération de l'avenue des Frères Jabouille coûterait dix fois plus cher et ne pourrait être lancée avant plusieurs mois voire plusieurs années. De son point de vue, l'état de ces trottoirs est tel qu'on ne peut attendre plus longtemps au risque de faire augmenter considérablement le coût d'une rénovation future avec enfouissement.

Monsieur le maire note que la commune a fait le choix d'intervenir largement sur les voies dont l'état présente un caractère d'urgence. D'autres opérations urbaines avec enfouissement de réseaux sont en revanche prévues sur d'autres voies.

- les travaux d'aménagement de plateaux ralentisseurs à l'Entreprise APPIA Charentes pour le coût de 12 200,00 €HT soit 14 591,20 €TTC ;

- les travaux d'aménagement de casiers de stockage à l'Entreprise FONTENEAU pour le coût de 16 732,50 €HT soit 20 012,07 €TTC ;

- les travaux de réfection du drainage du Stade Chasseloup-Laubat à l'Entreprise Guy LIMOGES pour le coût de 7 692,70 €HT soit 9 200,47 €TTC ;

Eclairage public :

A l'unanimité, il est décidé d'engager la deuxième tranche de modernisation de l'éclairage public, dont le coût s'élève à 63 094,05 € HT, par le biais du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Équipement Rural.

Acquisitions et divers :

A l'unanimité, il est décidé de procéder aux acquisitions suivantes :

- acquisition du logiciel ATAL II à la Société Aductis, pour le coût de 6 800,00 €HT soit 8 132,80 €TTC, pour les services techniques ;

- acquisition de deux cabanes en bois à la Société MAT&CO, pour le prix de 6 700,00 €HT, pour l'animation de Marennes Plage ;

- acquisition de la parcelle cadastrée section Bj n° 153, d'une superficie de 30 m2, site rue Jean Gautier et appartenant à Mme Martine BECKER d'Argenteuil (95100), au prix de 558,00 €hors frais.

A l'unanimité, il est décidé de rembourser la somme de 214,88 € à M. et Mme HOANG Gia correspondant aux travaux qu'ils avaient déjà réalisés dans la maison DELAGE que la commune a récemment achetée.

A l'unanimité, il est décidé de retenir la proposition de la SAS TARDY pour :

- l'acquisition d'une tondeuse pour le prix de 23 100,00 €HT soit 27 627,60 €TTC ;

- la vente à la SAS TARDY d'une tondeuse communale pour le prix de 1 700,00 €HT soit 2 033,20 €TTC.

A l'unanimité, il est décidé de procéder à l'acquisition d'un camion Renault "Mascott 90-35" d'occasion à la Société La Rochelle Poids Lourds, pour le prix de 14 500,00 €HT soit 17 342,00 €TTC, et de vendre à la Société La Rochelle Poids Lourds un camion Renault JP 14 Tribenne, pour le prix de 2 000,00 €HT soit 2 392,00 €TTC.

Communauté de Communes du Bassin de Marennes :

A l'unanimité, il est décidé :

- d'approuver le nouveau procès-verbal de mise à disposition de parcelles entre la commune de Marennes et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin de permettre à la communauté de communes de réaliser les pistes cyclables sur la commune de Marennes ;

- de passer un avenant n° 4 à la convention de prestations de services conclue entre la commune de Marennes et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, dans le cadre de l'entretien de la voirie classée d'intérêt communautaire, afin de prendre en compte le nouveau montant de prestation de 4 728,00 €TTC.

Il est procédé à l'élection des délégués supplémentaires du conseil municipal pour siéger au sein de la communauté de communes :

Candidats délégué titulaire :

Nathalie AKERMANN	19 voix
Alain MONBEIG	5 voix

Est proclamée élue, ayant obtenu la majorité absolue, Nathalie AKERMANN.

Mme AKERMANN étant auparavant déléguée suppléante, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués suppléants.

Candidats délégués suppléants :

Mariane LUQUE	22 voix
Suzy RENAUD	4 voix
Maryse EUSOP	4 voix
Jean-Pierre DAZA	19 voix

Sont proclamés élus, ayant obtenu la majorité absolue, Mariane LUQUE et Jean-Pierre DAZA.

M. GRANDILLON regrette le manque d'esprit d'ouverture de l'équipe majoritaire car il n'y a aucun représentant de l'opposition comme délégué titulaire. Il a l'impression d'assister au conseil municipal uniquement pour voter.

Monsieur le maire souligne que les délégués titulaires représentent l'exécutif des communes à la communauté de communes. Il rappelle par ailleurs que Mme AKERMANN et M. BARON ont vécu cela pendant sept ans avec l'équipe municipale précédente. Il rappelle enfin que deux délégués suppléants sont issus des rangs de l'opposition à savoir M. PELLACCEUR et Mme LUQUE.

Mme EUSOP fait observer que sous la mandature de l'équipe

précédente, il y avait un délégué titulaire de l'opposition.

Mme RENAUD a le sentiment qu'avec l'équipe précédente les 27 conseillers municipaux pouvaient travailler ensemble.

Monsieur le maire estime qu'elle n'a pas envie de travailler avec l'équipe municipale actuelle et il assume totalement l'absence de l'opposition parmi les délégués titulaires communautaires.

Taxe de séjour forfaitaire :

A l'unanimité, il est décidé d'appliquer un abattement de 20% sur le montant de la taxe de séjour forfaitaire pour les terrains de camping et de caravanage 3 ☆ et 4 ☆.

Amortissements :

A l'unanimité, il est décidé, d'amortir de façon linéaire divers biens mobiliers récemment acquis pour un total de 17 732,19 € TTC.

Ports :

A l'unanimité, il est confié, par marché passé selon la procédure adaptée, les travaux de réfection des quais du port de plaisance à l'Entreprise ECBL pour le prix de 19 085,59 € HT soit 22 826,37 €TTC.

A l'unanimité, il est confié par marché passé selon la procédure adaptée, les travaux de réfection des quais du port ostréicole à l'Entreprise SMBA pour le prix de 23 964,00 €HT soit 28 660,94 €TTC.

Personnel communal :

A l'unanimité, il est décidé la création d'un emploi de chargé de mission à la communication, la démocratie locale et la vie associative, à temps complet, à compter du 18 mai 2009 et pour une période de trois ans renouvelable, en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

A l'unanimité, il est procédé à la création d'un poste d'ingénieur principal.

A l'unanimité, il est décidé de passer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime par laquelle la commune confie au centre de gestion une mission d'information et une mission d'intervention sur les actes de gestion.

Fonctionnement du conseil municipal :

A l'unanimité, il est décidé de rembourser au maire, à Mme Nathalie AKERMANN et à Mme Catherine BERGEON, conformément à l'article L.212-3-8 du code général des collectivités territoriales, les frais de mission suivants occasionnés par leur déplacement à Aydat (63) :

Nathalie AKERMANN	155,09 €TTC
Catherine BERGEON	328,35 €TTC
Monsieur le maire	132,50 €TTC

Mme EUSOP souhaite savoir ce que représente ce voyage à Aydat.

Monsieur le maire indique que ce projet a été présenté en commission communication et a fait l'objet d'un courrier à tous les présidents d'association susceptibles d'être intéressés. Il explique qu'il y a plusieurs mois, la présidente du comité de jumelage de Aydat a présenté une proposition de jumelage à la commune de Marennes. La commune de Marennes a fait savoir à la commune de Aydat qu'elle était déjà jumelée avec la ville de Caraque et qu'elle n'envisageait pas, pour le moment, de se jumeler avec d'autres communes. Toutefois, la commune de Marennes s'est prononcée favorablement pour l'établissement de relations amicales entre associations entre les deux communes. L'association « détente et loisirs » s'est montré intéressée par ce projet et a organisé avec la municipalité le déplacement de 14 de ses adhérents.

Par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MONBEIG, Mme RENAUD, Mme VAN SWOL, Mme MCTHOMAS), il est décidé de rembourser au maire les frais occasionnés par son déplacement à Paris à l'occasion du salon de l'agriculture (journée de promotion de l'huitre de Marennes sur le stand Poitou-Charentes) et dont le montant s'élève à 271,55€TTC.

Informations :

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- des travaux sont en cours à la mairie, dans le bureau de l'accueil, en vue de l'aménagement d'un bureau pour les passeports biométriques ;

- les services du Centre Communal d'Action Sociale ont emménagé dans les locaux de l'ancienne Trésorerie, rue Dubois Meynardie ;

- l'inauguration du jardin public, avec son nouveau théâtre de verdure et le nouveau boulodrome, aura lieu le 23 mai prochain ;

- les inscriptions des enfants dans les écoles maternelle et élémentaire vont être effectuées désormais à la mairie et non plus dans les écoles ;

- une consultation a été lancée en vue de retenir un cabinet d'architectes pour la réalisation de la deuxième tranche de la médiathèque ;

- une consultation a été également lancée en vue de retenir un cabinet de programmistes pour l'îlot Fradin ;

- la commune attend toujours la réponse du Conseil Général pour le réaménagement de l'avenue Léon Hélène. Monsieur le maire interroge monsieur le conseiller général sur l'avancement de ce dossier. M. PELLACCEUR n'a pas de nouvelles sur ce dossier.

Mme BALLOTEAU présente le projet de balisage des chemins du patrimoine mené par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Elle souligne que la commission communale "culture et patrimoine" a participé à l'élaboration des circuits et au repérage des sites sur la commune de Marennes.

M. MONBEIG souligne que des stops ont été mis en place au Breuil sans toutefois faire disparaître les problèmes de sécurité. Il aurait été souhaitable de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie de la commune.

M. GEORGEVITCH informe qu'il s'est rendu sur place pour examiner ce dossier avec des représentants de la Direction des Infrastructures du Département. Il confirme tout l'intérêt du déplacement des deux panneaux d'entrée et de sortie de la commune, ce qui permettrait de réaliser des ralentisseurs. S'agissant d'une voie départementale, il appartient au Conseil Général de réaliser ces travaux.

■ Conseil municipal du 19 juin 2009

Absents ayant donné pouvoir : Muriel TRICOT, Valérie BOUCHARD, Mariane LUQUE, Suzy RENAUD, Marie-Catherine THOMAS. Monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission des fonctions de conseiller municipal de M. Vincent FERREC. C'est Mme Guénola CHEVRE-BALEIGE, suivante de la liste "Marennes 2008", qui lui succède.

Mme Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance. Elle donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente. M. MONBEIG regrette que son intervention au sujet du remboursement des frais de déplacement du maire à Paris, à l'occasion de la journée de promotion de l'huître de Marennes au Salon de l'Agriculture, n'ait pas été mentionnée dans le procès-verbal. Il rappelle qu'il avait trouvé cette situation « choquante » et avait estimé que ces frais étaient à la charge de la SRC. Il note également que dans le PV, l'huître de Marennes-Oléron est devenue l'huître de Marennes. Monsieur le maire prend acte de cette remarque et précise qu'elle sera naturellement inscrite dans le procès-verbal.

Avant de soumettre le procès verbal au vote, Monsieur le maire souhaite faire une déclaration aux Marennais :

« Je souhaite ce soir, en ouverture du conseil municipal, m'adresser directement aux Marennais.

Vous avez pu lire ces trois dernières semaines dans le Littoral plusieurs lettres ouvertes à l'adresse de la municipalité. Je ne reviens pas sur leurs auteurs et sur le fait qu'ils ne signent pas de leurs noms. Comme pendant la campagne des municipales, je laisse la parole à ceux et celles que je ne citerai aucun nom et n'attaquerai aucune personne. Cela ne m'intéresse pas.

Mais vous savez qu'en ne rentrant pas dans le jeu des lettres publiées dans le Littoral chaque semaine nous prenons un risque. Celui de laisser se répandre des rumeurs et des insinuations aux dépens de l'action municipale. Or ces lettres ouvertes disent le contraire de ce qui a été décidé en conseil municipal et c'est la raison pour laquelle je suis obligé d'apporter des éclaircissements avant le vote du procès-verbal et pour votre bonne information.

Mais je le fais d'abord et en premier lieu en conseil municipal. C'est là la première « tribune libre » en laquelle doit s'exprimer un membre du conseil municipal. La séance du conseil est ouverte à tous les Marennais et son procès-verbal est officiel et public. On peut ne pas être d'accord mais, dès lors, on discute entre gens qui se respectent, on demande des précisions et surtout on assume ses votes.

Le premier point concerne la politique de soutien aux associations :

Sous les mandats précédents il était demandé aux associations d'adresser un simple courrier indiquant le montant de leur besoin pour l'année suivante. Le montant des subventions était tablé sur cette seule base sans vérification de l'utilisation de la subvention de l'année précédente ou de l'état des comptes. Non pas qu'il faille jouer le rôle des trésoriers ou des vérificateurs aux comptes. Ces derniers exercent leur charge avec le sérieux qu'on leur connaît. Mais nous ne pouvons pas non plus distribuer de l'argent public sans nous enquêter des besoins réels des associations et des projets qui bénéficient de ces fonds. Autrement, vous, les Marennais, pourriez nous reprocher de mal utiliser votre argent, et vous auriez raison. C'est pourquoi la nouvelle municipalité a fait le choix de la transparence en adressant à toutes les associations un dossier de demande de subvention agréé par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et en établissant clairement et à l'avance les critères devant permettre aux membres de la commission « vie associative » de prendre leurs décisions.

Nous avons également mis en place un système permettant aux associations de lancer des projets à un horizon supérieur à un an en garantissant d'une année sur l'autre un minimum de 50% de la subvention de l'année précédente. En aucun cas il ne s'agit d'un montant maximum mais bien d'un montant minimum. Toutes les demandes de subvention ont été étudiées par la commission où, je le rappelle, siègent des représentants de toutes les listes. Les montants arrêtés pour 2009, après discussion, ont fait l'objet d'un consensus. En conseil municipal, ces subventions ont été votées à l'unanimité, opposition comprise. J'avais pourtant proposé de procéder à un vote séparé, association par association pour permettre à certains de s'accorder de s'exprimer. Aucun conseiller n'a souhaité saisir cette opportunité et c'est donc à l'unanimité et en un seul bloc que le conseil a adopté ces montants.

Certaines associations voient leurs subventions baisser. Il peut y avoir à cela plusieurs raisons. Tout d'abord, il arrive que des associations réclament elles-mêmes un montant inférieur. C'est le cas par exemple de la fanfare qui a bénéficié récemment d'un don d'une autre association. D'autres associations font des demandes qui ne se justifient pas au regard de leur trésorerie. C'est le cas des associations qui ont su gérer au mieux leurs finances ces dernières années et qui ont réussi à constituer des réserves importantes dépassant parfois leur propre budget annuel. Dans ce cas, il me semble logique que la municipalité donne moins aux associations qui ont les reins solides pour augmenter l'aide à celles qui ont des difficultés de trésorerie ou des besoins immédiats plus importants. Je sais, chers Marennais, que vous êtes conscients de l'obligation que nous avons d'utiliser l'argent public, c'est-à-dire votre argent, au mieux notamment en refusant de distribuer des subventions qui iront dormir sur un compte. Je rédis enfin que le vote des subventions n'est pas figé une fois pour toute. Les associations savent qu'elles ne doivent pas hésiter à s'adresser à la municipalité en cours d'année pour bénéficier de subventions exceptionnelles dès lors que celles-ci sont justifiées.

Si certains font un amalgame entre le montant que verse la municipalité à une association et la reconnaissance qu'elle lui doit, ils se trompent lourdement et cherchent surtout à faire parler et à dénigrer gratuitement notre volonté d'introduire de la transparence et de l'équité dans la

politique associative et de manière générale dans la politique municipale. Pour donner un exemple précis, le club de tente et loisirs (autrefois appelé club des anciens) ne fait volontairement aucune demande de subvention. Et pourtant, les adhérents et les animateurs de cette association savent combien nous les estimons pour le travail accompli et le lien social qu'ils maintiennent entre nous.

S'agissant des subventions aux associations à but culturel une mise au point s'impose également car il est des allusions et des mensonges que je ne peux laisser passer, ne serait-ce que par souci de vous informer correctement.

S'agissant de l'association Marennes art et culture, la baisse de la subvention résulte du fait que l'association a décliné la proposition de la mairie de mettre en place un partenariat avec le théâtre conventionné de la Coupe d'Or. Ce partenariat, soit dit en passant, est encouragé par la Direction régionale des affaires culturelles que j'ai reçue encore récemment en tant que Président de pays. Dès lors, la commune retire une partie de la subvention dévolue à Marennes art et culture pour l'attribuer au théâtre de la coupe d'Or. Cette décision a fait l'objet d'une réunion approfondie avec les représentants de Marennes Art et culture.

S'agissant de l'association des artisans baladins, la tribune libre insinue que les augmentations ne concerneraient que les amis de la municipalité. Je trouve lamentable d'avoir à me justifier sur ce point. L'association des artisans baladins se voit confier une subvention avec l'objectif précis d'animer les fêtes du 15 août en faisant appel à des artistes extérieurs pour lesquels les fêtes de rues sont une occasion de se faire connaître. En aucun cas cette subvention ne peut-être utilisée pour des dépenses de fonctionnement. Pour le dire plus précisément, pas un euro de cette subvention ne sert à subventionner des spectacles de Jeff d'Argy.

S'agissant de la subvention de l'association de pêche, il convient d'apporter des précisions importantes. Nous avons reçu Mme Farras (adjointe aux associations) et moi-même les responsables de cette association qui nous disaient ne pas comprendre la baisse de la subvention au motif que, comme nous l'avons expliqué pendant le conseil municipal, leurs réserves financières en fin d'année étaient une fois et demi supérieures à leur propre budget annuel. J'ai exposé à ces responsables associatifs que la commune ne pouvait pas déverser 750 euros de subventions lorsqu'une association a déclaré 7000 euros, comme il est indiqué dans le dossier que ses responsables ont remplis. Je demande par avance l'indulgence des membres de la commission vie associative qui ont passé beaucoup de temps sur l'étude des dossiers au cas par cas. Je demande également l'indulgence des adhérents de l'association de pêche. Car après vérification il s'avère que les responsables de l'association ont fourni des chiffres erronés dans le dossier de subvention. Nous nous en sommes rendus compte avec le Président de l'association et le secrétaire au cours de notre entretien en consultant le dossier de demande de subvention ensemble. Ce ne sont pas 7000 euros que l'association a déclaré en fin d'année mais 4000. Je tiens à redire publiquement aux responsables de cette association ce que je leur ai déjà dit à ce moment-là. C'est une erreur très regrettable de leur part mais je ne leur en tiens pas rigueur et j'invite leurs adhérents à faire de même. Les lourdes charges pesant sur les responsables associatifs doivent nous inviter à l'indulgence, personne n'est à l'abri d'une erreur. Nous avons donc convenu que serait proposée à l'automne une seconde subvention pour compléter la première.

Enfin, je tiens à préciser que toutes les subventions d'un montant conséquent font l'objet d'une convention entre la commune et l'association. Cela n'est fait pas le cas auparavant mais j'estime que nous ne pouvons pas engager votre argent sans fixer des objectifs et contrôler l'exécution. Ce système est partagé par les communautés de communes de Marennes et d'Oléron. Il n'y a donc là rien de bien extraordinaire. C'est la situation précédente qui était anormale.

Le second point concerne l'élection d'un délégué suppléantaire à la communauté de communes, permise par l'augmentation du nombre d'habitants. Ont été élus Mme Akermann comme titulaire et Monsieur Daza et Madame Luqué comme suppléants. Tout cela à l'issue d'un scrutin que j'ai souhaité à bulletin secret pour permettre à chacun de s'exprimer en conscience. Mais vous comprendrez tout d'abord que les conseillers sont libres de voter pour qui ils veulent et qu'ensuite la façon de faire de certains n'invite pas les autres conseillers à leur faire confiance pour les représenter à la communauté de communes. Ceux qui se plaignent de ne pas être élus dans les instances communautaires s'isolent en fait d'eux-mêmes. Et si l'ouverture est à la mode, nous la concevons autrement. C'est avec les Marennais eux-mêmes que nous faisons l'ouverture en travaillant de bon cœur avec des présidents d'associations très sensibles sur d'autres listes que la nôtre (qu'il s'agisse du comité des fêtes, du club de tente et loisirs, de l'office de tourisme ou des associations de quartiers), en recevant des administrés toujours plus nombreux lors des permanences, en répondant à vos questions et à vos demandes dans les réunions de quartiers, en réfléchissant avec vous au devenir de la commune dans le cadre des commissions ouvertes.

Le troisième et dernier point est le plus ridicule de tous et je m'excuse d'avoir à y répondre. Mais il est des choses que je ne peux démentir pas laisser dire. Certains s'offusquent dans le Littoral de ce que je me suis rendu au salon de l'agriculture sur le stand de la région Poitou-Charentes pour la journée de promotion de l'huître de Marennes. Ils écrivirent la chose suivante: « Nous ne savions pas que Mickaël Vallet avait été élu pour faire supporter aux seuls Marennais la promotion des huîtres de tout un territoire; c'est choquant d'autant que c'est le rôle de la section régionale conchylicole ». Que puis-je répondre à cela? Simplement que le maire de Marennes se doit de soutenir autant qu'il peut la profession ostréicole, surtout en cette période de crise. En ajoutant que fort heureusement, je ne suis pas le premier. Tous les ans sous le mandat précédent le

conseil municipal a voté à l'unanimité le remboursement des frais des conseillers se rendant à l'Hippodrome de Vincennes à l'occasion du prix Marennes-Oléron. De la même façon mon prédécesseur a demandé en 2006 et a obtenu, comme il se doit, à l'unanimité un déplacement à Paris à l'occasion de la réunion du « Club de l'huître ». Ce qui était normal avant deviendrait matière à polémique aujourd'hui? Ce qu'on ne ferait pas pour écrire dans le Littoral. En tout cas les ostréiculteurs Marennais apprécieront le peu d'importance que certains assignent à la commune dans la défense de leur métier. En lisant cela, les bras m'en sont tout simplement tombés.

Pour conclure, je vous dirais simplement ceci. En lisant dans le Littoral que des conseillers expliquent le contraire de ce qu'ils ont voté en conseil municipal, j'aurais des raisons d'être en colère. Mais, malheureusement, nous avons l'habitude de cette façon de faire. Je suis donc tout simplement triste pour eux. Je vous demande de ne pas leur en vouloir mais plutôt de les plaindre de ne pas savoir faire autrement.

Au-delà de toutes ces petites turbulences, je sais cette occasion pour vous dire encore une fois que l'équipe municipale a confiance en vous comme vous avez confiance en nous. Et vous êtes de plus en plus nombreux à nous le témoigner chaque jour lors de nos permanences, de nos visites dans les associations ou dans les réunions de quartiers. Pour tout cela un grand merci et encore une fois: venez aux conseils municipaux, lisez les comptes-rendus officiels, venez dans les réunions de quartiers, inscrivez-vous aux commissions ouvertes... Bref, faites vos idées et par vous-mêmes, ne croyez pas tout ce qui se dit et tout ce qui s'écrit. En un mot, ne tombez pas dans le panneau. Vous valez mieux que ça.

M. MONBEIG tient à réagir au discours de M. le maire. Il estime que M. le maire s'est fait plaisir. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une lettre ouverte mais d'un article signé par une association; qu'il n'a pas participé à la commission "vie associative" pour procéder au dépouillement des demandes de subventions des associations; qu'il a attiré l'attention des membres de la commission sur la colonne "restes de trésorerie" en soulignant que cet argent n'était pas là pour dormir; que les frais de déplacement à Vincennes étaient d'une nature différente car ils concernaient plusieurs personnes et portaient sur le gasoil. Il estime que le grand prix hippique de Marennes valait le coût de dépenser cet argent. M. MONBEIG répond qu'il y aura encore bien d'autres articles et que M. le maire n'a pas la propriété de la presse. M. le maire dit qu'il faut être deux pour polémiquer et qu'il ne faudra jamais compter sur lui pour jouer à ce jeu-là.

Après discussion, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le conseil municipal a pris les décisions suivantes:

Urbanisme :

A l'unanimité, il est décidé :

- de prescrire la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal avec entre autres objectifs: le règlement global sur la zone Ao de la Cayenne, le devenir de la zone du petit port des Seynes, l'implantation d'une aire pour les gens du voyage afin de répondre aux obligations de la commune en matière d'accueil des gens du voyage, le devenir de la zone La Marquina.

Monsieur le maire souligne que le fait de lancer la révision du plan local d'urbanisme ne présume en rien ce qu'il y aura dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

Mme VAN SWOL demande où se situe la zone de La Marquina. Monsieur le maire informe que La Marquina se situe entre l'hôpital et la zone Fief de Feusse.

Mme EUSOP souhaite savoir où se situera l'aire des gens du voyage. Monsieur le maire indique que cette question sera justement à régler dans la révision du PLU et sera évoquée par ailleurs en informations diverses.

- d'instituer le permis de démolir sur les zones urbaines (zones U) et zones d'urbanisation future (zone AU).
- d'instaurer un contrôle préalable sur les clôtures en soumettant l'édification des clôtures à une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.
- d'annuler la délibération du 14 janvier 2009 relative au droit de préemption urbain renforcé.

- d'admettre en non valeur une taxe d'urbanisme de 820,00 €

Equipements culturels et socioculturels :

Il est décidé par 26 voix pour et une abstention (Mme Khojasteh) :

- de confier l'étude de programmation pour l'aménagement d'un centre socioculturel au Cabinet IDA Concept de Paris pour un coût de 25 116,00 € TTC.

M. MONBEIG demande si des informations seront apportées aux conseillers municipaux tout au long de l'étude.

Mme BALLOTEAU rappelle que cette étude comprend trois phases et qu'à l'issue de chaque phase, il y aura évidemment validation de la commission "culture".

- de confier les travaux de réhabilitation de la salle de danse à: lot menuiserie, plaque de plâtre :

SARL JEANNEAU-CARDINAL 18 182,87 € TTC

lot électricité :

SARL GUITTARD-ROBIN 9 518,21 € TTC

- de solliciter une subvention de l'Etat, au titre du LEADER, et au Pays Marennes Oléron, au titre du contrat régional de développement durable, pour l'étude de programmation pour l'aménagement d'un centre socioculturel.
- de solliciter une subvention de l'Etat, au titre du LEADER, et au Pays Marennes Oléron, au titre du contrat régional de développement durable, pour les travaux de réhabilitation de la salle de danse.

Personnel communal :

A l'unanimité, il est décidé de créer deux postes d'adjoint

administratif 2ème classe, à temps incomplet, pour faire face à un besoin saisonnier pour l'accueil des touristes (clocher et nouvelles cabanes de la plage)

Fêtes :

A l'unanimité, il est décidé de confier le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2009 à Atlantic Pyro Services pour le prix de 10 457,00 € TTC. Mme TRICOT demande le nom de la société qui a réalisé le spectacle en 2008. Monsieur le maire rappelle que c'est la Société J. COUTURIER. M. MONBEIG demande s'il y aura un feu d'artifice le 15 août prochain. Monsieur le maire informe que la décision n'est pas encore prise mais qu'il doutait effectivement de l'intérêt de cette dépense qui pourrait être utilisée à d'autres animations.

Acquisitions et divers :

A l'unanimité, il est décidé :

- d'accepter le legs d'André PAJOT et sa délivrance à la commune de Marennes. M. MONBEIG demande si cette somme va servir à l'entretien de l'église.

Monsieur le maire précise que cette somme devra forcément servir à des travaux afférents à l'église, afin de respecter la volonté du testateur.

- de procéder à l'acquisition d'un véhicule du Garage GAUTIER Automobile pour le coût de 5 500,00 € HT.

Comptabilité, finances :

A l'unanimité, il est décidé :

- d'admettre en non valeur les taxes irrécouvrables d'un montant de 64,70 €

- de procéder, en section d'investissement du budget communal à divers virements de crédits.

- d'amortir de façon linéaire les biens récemment acquis pour un montant de 46 469,88 € TTC.

Port de plaisance :

Il est décidé de procéder à un virement de crédits de 200,00 €

Informations :

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Travaux de voirie en cours :

- rue Blanchard : il manque le bicouche; fin des travaux semaine prochaine.

- rue Commandant Lucas : fin des travaux milieu semaine prochaine.

- avenue des Frères Jabouille et rue Maréchal Foch : empiétement des trottoirs fait - gravillons blancs mis la semaine prochaine.

- plage : plateaux ralentisseurs terminés - les pavés sont roses pour le moment - après les pluies, ils redeviendront couleur granit gris.

- lancement de nombreuses consultations pour :

- la maîtrise d'œuvre de la médiathèque (seconde tranche)

- la révision du plan local d'urbanisme (choix du cabinet d'urbanisme)

- la maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de la rue Albert 1^{er}

- la maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de la rue Dubois Meynardie

- la maîtrise d'œuvre pour le pluvial de la Sonsonnerie

- la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la rue des Aigrettes (Fief du Petit et du Grand Seize Un)

M. DESHAYES apporte des informations sur les gens du voyage. Il explique comment des gens du voyage se sont installés sur la commune de Marennes. Ils sont arrivés le 9 juin à 15 h 00, sans prévenir quiconque, et se sont installés sur un terrain privé avec l'accord de l'exploitant. Ce séjour n'était pas inscrit dans le schéma départemental des grands passages, faisant suite à l'interdiction de séjourner à La Tremblade. La commune a donc décidé d'accompagner cette occupation de fait en obtenant des gens du voyage qu'ils fassent un don à hauteur de 500€ au CCAS en contrepartie d'une mise à disposition, par la commune, de containers à ordures et d'un accès à l'eau. La communauté des gens du voyage a accepté les termes de cet accord et devrait donc reprendre la route le 21 juin prochain.

Infractions aux droits de l'urbanisme et de l'environnement.

Monsieur le maire fait au conseil la communication suivante: Ayant constaté en prenant mes fonctions un nombre particulièrement élevé d'infractions au droit de l'urbanisme et au droit de l'environnement commises par seulement deux sociétés, j'ai sollicité dès les mois de juillet 2008 le concours des services de l'Etat pour aider la commune à caractériser les dites infractions. En début d'année 2009, j'ai également mandaté Me André Bonnin du cabinet du même nom à Rochefort pour aider la commune dans le même sens.

Après plusieurs semaines de travail j'ai convoqué le contrevenant M. Jean-Pierre MASSE, dirigeant de ces deux sociétés (la société MUTP et de la société marennaise de lotissement) pour:

1°: l'enjoindre d'achever les travaux, conformément à la date de fin de travaux prévus par l'arrêté de lotir, dans le lotissement du Petit Breuil Ouest

2°: l'enjoindre d'achever les travaux, conformément à la date de fin de travaux prévus par l'arrêté de lotir, dans le lotissement des Coquards Sud

3°: l'enjoindre d'achever les travaux, conformément à la date de fin de travaux prévus par l'arrêté de lotir, dans le lotissement des Coquards Est

4°: l'enjoindre d'achever les travaux, conformément à la date de fin de travaux prévus par l'arrêté de lotir, dans le lotissement de la Boirie

5°: l'enjoindre de mettre fin à l'infraction constatée au lieu-dit « les grossines » à savoir la vente sur place et le criblage de terre.

6°: l'enjoindre de mettre fin à l'infraction constatée au lieu-dit « Fief de Vidonne » à savoir un entrepôt de remblais dans une zone naturelle

7°: l'enjoindre de mettre fin aux dépôts en tout genre constatés dans la carrière de la rue des Saulniers.

8°: l'enjoindre de mettre fin aux activités pratiquées dans le plan d'eau de la rue des Saulniers et de remettre en état le lieu.

9°: l'enjoindre de supprimer le parc de stationnement de

Nos aînés découvrent l'Auvergne

Déjà jumelée avec la ville de Caraquet au Canada, la commune de Marennes, n'envisage pas, pour le moment, de se jumeler avec d'autres villes. Cela ne l'empêche pas de vouloir développer des relations amicales avec la commune d'Aydat (Puy de Dôme) et de Corcelles en Beaujolais (Rhône). Une rencontre entre les Marennais, les habitants de la commune de Corcelles en Beaujolais et les Aydatois a donc eu lieu le 2 mai dernier à l'Espace Loisirs d'Aydat. Une dizaine de personnes du club marennais « Détente et Loisirs » ont fait le voyage de 3 jours en Auvergne. L'occasion, entre autres, pour les Marennais et les habitants de

Corcelles de découvrir la fabrication du Saint-Nectaire, visiter les Monts Dore et le patrimoine volcanique du parc ou encore s'initier aux spécialités culinaires locales. Permettre à ceux qui n'en ont pas l'occasion de découvrir d'autres régions françaises et de tisser des liens, tel est l'objectif de ces rencontres amicales. Réunis lors de la soirée organisée par Aydat Animation, les maires de chacune des communes se sont mêlés à leurs concitoyens et ont échangé des produits régionaux. Un préambule à une soirée très animée durant laquelle musique régionale et danses folkloriques se sont succédées dans une ambiance cordiale.



Le club «Détente & Loisirs» en route pour Aydat

A Marennes d'accueillir, tout aussi cordialement, les deux délégations, auvergnate et beaujolaise lors de leur venue en 2010.

La Cayenne accueille les bateaux passeurs

En juillet et août, les bateaux passeurs embarqueront piétons et cyclistes, pour une traversée de la Seudre entre Marennes et La Tremblade. Au départ de Marennes, au port de La Cayenne, le Balusot, pourra transporter jusqu'à 9 passagers avec leurs vélos, pour

d'agréables balades sur les pistes cyclables au bord de la Seudre. Un autre bateau, le Vauban, transportera les passagers entre Saint-Trojan et La Tremblade et entre Bourcefranc-le-Chapus et le Château d'Oléron. De quoi permettre à tous de se balader à

vélo, de La Palmyre à l'île d'Oléron, sans prendre une seule fois sa voiture ! Renseignements auprès des offices de tourisme des villes concernées. Les horaires pour le Balusot sont affichés au point d'embarquement à La Cayenne (Marennes) et au port de la grève (La Tremblade).

Priorité voirie

Ces dernières semaines, les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection du revêtement de chaussée et reprise des trottoirs rue Blanchard et rue du Commandant Lucas.
- Aménagement de plateaux ralentisseurs à la plage
- Réparation des petites dégradations de chaussées dues aux intempéries
- Réaménagement (peinture, éclairage, sols, plafonds...) de l'accueil de la mairie pour la mise en place des passeports biométriques
- Réfection des menuiseries et des volets de la maison des associations

- Fauche des berges du canal pour le concours de pêche de la Gaule Marennaise
- Acquisition d'une tondeuse autoprotégée et achat d'un camion 3,5 tonnes pour les services des espaces verts.

En cours de réalisation :

- Réfection des trottoirs rue des Frères Jabouille et avenue du Maréchal Foch
- Reprise du drainage, scarification et réengazonnement du stade Chasseloup-Laubat
- Reprise et consolidation des quais du port de plaisance et du chenal de la Cayenne
- Réalisation des marquages au sol dans toute la commune

- Mise en place d'arrêt minute, devant la pharmacie rue Georges Clémenceau, devant le CCAS rue Dubois Meynardie et devant la boulangerie Barbereau rue de la République.

Vont être réalisés :

- Réfection (plafonds, peintures, électricité, chauffage, ouvertures, isolation) de la salle de danse rue Fradin.
- Mise en place du réseau pluvial le long du lotissement Closerie de la Seudre rue du Lindron
- Revêtement de la chaussée du passage des voiles blanches.

Le CCAS récupère vos meubles

Certains d'entre vous souhaitent peut-être se débarrasser de leurs meubles usagers (console, buffet, table, chaises, vaisseliers...). Sachez que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se propose de vous les reprendre afin de les attribuer, après nettoyage et remise en état si nécessaire, à ceux qui en ont besoin. N'hésitez pas à vous adresser au CCAS, 23 rue Dubois Meynardie, pour y déposer vos meubles.

Prêt de minibus au CCAS

Pour toute demande de mise à disposition du minibus communal, il convient désormais de s'adresser au CCAS. Le minibus peut être utilisé à l'occasion de sorties associative, de déplacements sportifs ou autres. Toutefois, conformément au règlement intérieur du CCAS, il est en priorité réservé pour les déplacements d'enfants ou de personnes à mobilité réduite. Comment procéder ? C'est très simple ! Contactez le CCAS et plus particulièrement, Sandrine Triboulet, au 05 46 85 75 43 afin de vérifier les disponibilités.

Le recensement pour tout le monde dès 16 ans

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront pré-inscrits d'office sur les listes électorales. La mairie, leur remettra alors une attestation de recensement qu'ils devront conserver précieusement. En effet, elle leur sera réclamée lors d'une inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Les données issues du recensement

faciliteront leur inscription sur les listes électorales à leur majorité si les conditions légales pour être électeur sont par ailleurs remplies.

Les MNS plongent sur Marennes

Comme chaque année, 3 maîtres nageurs sauveteurs (MNS) seront affectés à la surveillance de la plage de Marennes. Cet été, ils seront présents tous les jours de 11 h à 19 h à partir du 27 juin et jusqu'au 31 août. Ils auront pour mission, tout au long de cette période estivale, non seulement d'assurer la sécurité des plagistes mais aussi d'informer les touristes sur le fonctionnement du bassin de baignade et de faciliter l'accès au bassin des personnes à mobilité réduite en leur faisant profiter du tiralo mis à disposition par la commune.

Si les MNS sont recrutés et mis à disposition de la commune par le SDIS (Service Départemental d'Incendies et de Secours) c'est la commune qui en supporte les charges. En assumant ces dernières, relativement importantes, la commune fait le choix de la sécurité.

Nouveauté à Marennes plage : des cabanes tout l'été

Cet été, à Marennes plage, trois nouvelles cabanes seront installées place de l'amer. Il s'agit d'une première expérience que la municipalité espère renouveler.

La première cabane sera animée par l'Office du tourisme pour promouvoir notre ville directement auprès des vacanciers. La deuxième, tenue par la maison de la presse de Marennes, permettra aux plus grands d'y acheter leurs magazines et aux enfants d'y trouver des accessoires de plage en tout genre. La dernière sera occupée tous les soirs par un maraîcher afin que touristes et plagistes puissent effectuer l'achat de produits frais en fin journée.

Calendrier des Manifestations

à vos agendas

Juillet

Le 2/07/09 à 20h30
Spectacle de danse K-Danser

Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 06 12 40 39 61

Le 4/07/09 en soirée
Eclade de moules
La Chainade - Tél : 06 65 27 71 08

Le 5/07/09 de 10h à 18h
Kermesse
Hôpital de Marennes
Tél : 05 46 85 01 38

Le 5/07/09 à partir de 15h
Thé dansant organisé par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 02 26 96

Le 7/07/09 à 20h30
Grand chœur de l'Abbaye aux Dames
« Un requiem allemand - Brahms »
Eglise de Marennes
Tél : 05 46 85 21 41

Le 7/07/09 de 15h à 18h. Toutes les semaines de juillet et août
(16,21,28/07 - 4,11,18,24/08)
Pêche au carrelet à main
Marais de Hiers-Brouage
Tél : 05 46 85 04 36

Le 7/07/09 (du lundi au jeudi, pendant la saison) durée 1h30 -
Horaires : 14h, 15h30, 17h
Visite insolite - Bilout ostréiculteur
Cabane des Claires (rouge)
Tél : 05 46 36 78 98

Le 8/07/09 (du dimanche au jeudi pendant la saison de 11h à 12h)
Atelier récréatif avec Aline
Thématique « mer » et « ostréiculture »
L'aventure de l'huître
Tél : 05 46 36 78 98

Le 8/07/09 de 10h à 15h et le 17/07
puis tous les mercredis jusqu'à fin août
Cours de cuisine pour petits et grands
Cabane des Claires
Tél : 05 46 36 78 98

Le 9/07/09 et tous les jeudis de juillet et août, de 21h à minuit
Pêche de l'anguille à la vermée (crépusculaire)
Inscription au plus tard la veille avant 18h à l'Office de Tourisme
Marais de Hiers-Brouage
Tél : 05 46 85 04 36

Le 10/07/09 et tous les vendredis et dimanches de juillet et août de 14h à 15h30 et de 16h à 17h30
Atelier des sens avec Aline
Cabane des Claires - Sur réservation
Tél : 05 46 36 78 98

Le 10/07/09 et tous les vendredis de juillet et août, de 11h à 12h
Huîtres chaudes à la Cité de l'huître
L'aventure de l'huître
Tél : 05 46 36 78 98

Le 10/07/09 et tous les vendredis de juillet et août, de 10h à 12h30
Sortie nature et environnement
L'aventure de l'huître
Tél : 05 46 36 78 98

Le 14/07/09
Fête du 14 juillet
10 h : Carillon des cloches
11 h : Rassemblement du cortège
Place Chasseloup-Laubat pour se rendre au monument au mort
11h15 : Cérémonie et dépôt de gerbes
11h45 : présentation du matériel de secours des sapeurs pompiers Place Carnot
12h : réception à la mairie et vin d'honneur
Centre ville de Marennes
15h : jeux et animations
21h : distribution des lampions en face de l'amer

22h : Retraite aux flambeaux
23h : Feu d'artifice
23h30 : Bal populaire
Marennes Plage
Tél : 05 46 85 37 46

Le 16/07/09 à 20h30
Marc ROGER «lecteur public»
La méridienne du Griot Blanc. Théâtre de verdure au jardin public (si mauvais temps, médiathèque)
Tél : 05 46 85 72 98

Le 18/07/09
Concours de pêche au coup
Au Pont de la Chasse ou au Lindron
Règlement du concours disponible 3 semaines avant l'épreuve
Tél : 05 46 85 61 69

Le 18/07/09 à partir de 19h
Marché de nuit
En centre-ville (place Carnot, place du 8 mai 1945, rue Joffre) Animations et restauration. A partir de 22h.
Soirée dansante (place du 8 mai 1945) avec « Disco Music »
Tél : 05 46 85 37 46

Le 19/07/09 à partir de 15h
Thé dansant organisé par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 02 26 96

Le 22/07/09 à partir de 21h
Spectacle Podium
Animée par « Grégory Del Rio »
Plage de Marennes
Tél : 05 46 85 37 46

Le 25/07/09 à 19h
Soirée solidarité - Lettonie
Groupe folklorique « les Martreches Tholusiennes »
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 47 61 29

Le 26/07/09 à partir de 15h
Fête de la mer
Port de la Cayenne
Tél : 05 46 85 37 46

Le 29/07/09 à partir de 21h
Spectacle Podium
Animée par « Gamins de Paris »
Plage de Marennes
Tél : 05 46 85 37 46

Le 30/07/09
Mondial de billes
à Marennes Plage
Tél : 05 46 22 39 87

Du 31/07/09 au 09/08/09
Tournoi de tennis
Stade Métreau
Tél : 05 46 85 21 57

Août

Les 1er et 2/08/09
Concours de pêche
Championnat de 1^{ère} division au Lindron
Tél : 05 46 85 61 69

Le 1er/08/09 à partir de 21h30
Spectacle « Lionceau et Fripouille » - Jardin public
Tél : 05 46 85 37 46

Le 5/08/09 à partir de 21h
Spectacle Podium
Animée par « Les Vents Marines »
Plage de Marennes
Tél : 05 46 85 37 46

Le 8/08/09 à partir de 19h
Marché de nuit
En centre ville (Place Carnot, place du 8 mai 1945, rue Joffre)
Animations et restauration.
A partir de 22h
Soirée dansante (place du 8 mai 1945) avec « Disco Music »
Tél : 05 46 85 37 46

Le 9/08/09 à partir de 15h
Thé dansant organisé par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 02 26 96

Le 10/08/09
Rendez-vous de Trompe-sot
Départ du Port de la Cayenne
Tél : 05 46 36 61 64

Le 12/08/09 à partir de 21h
Spectacle Podium
Animée par la troupe « Cabaret du Santon »
Plage de Marennes
Tél : 05 46 85 37 46

Le 14/08/09 à 21h
Loto de la DCAL
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 06 11 13 91 51

Le 15/08/09 toute la journée
Brocante traditionnelle
Place Chasseloup-Laubat et place Verdun. Restauration et animation avec « Disco Music »
Tél : 05 46 85 46 12

Le 22/08/09
Concours de pêche au coup
Règlement du concours disponible 3 semaines avant l'épreuve
Pont de Mérignac
Tél : 05 46 85 61 69

Le 22/08/09 en soirée
Repas et animation
La Chainade - Tél : 06 65 27 71 08

Le 23/08/09 à partir de 15h
Thé dansant organisé par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tél : 05 46 02 26 96

Le 26/08/09 de 8h à 13h
Don du sang
Centre d'Animation et de Loisirs

Septembre

Du 5 au 6/09/09
Sortie nautique collective
Destination Aix - Le Douhet
Départ 05h45, retour 18h26
Port de plaisance
Tél : 05 46 05 30 86